

RECEPTION DU PRATICABLE DE LA SALLE GOSSELIN

Samedi 16 mars 2019 à partir de 10h

Allocution de M. Fabien THIEME, Maire de Marly
Vice-président de Valenciennes Métropole

En juin 2018, la ville a été alerté par le club de Gym MARLY / AULNOY sur l'état du praticable de 14x14 mètres de la salle Gosselin. Devenu vétuste, il présentait des signes de fragilité pouvant rendre dangereuse la pratique de la gymnastique, qu'elle soit associative ou dans le cadre des cursus scolaires (collège et universitaires).

La Ville a constaté visuellement et a fait appel à un Bureau de contrôle qui a confirmé les risques soulevés par le club.

Ce genre de produit, indispensable à la pratique de la gymnastique, est estimé à 48 000 euros TTC hors installation.

Pour rappel l'Article L322-2 du code du sport :

Outre la réglementation s'appliquant aux ERP - établissements recevant du public - et leurs obligations de sécurité, d'accessibilité et d'ordre sanitaire (code de la

construction et de l'habitation, code de la santé publique), l'exploitant doit présenter pour chaque type d'activité des garanties d'hygiène et de sécurité définies par voie réglementaire.

Le praticable ne pouvait donc plus être utilisé sans que la responsabilité de la Ville et de son maire ne soit engagée.

Afin de répondre à ces critères et de ne pas mettre en danger les utilisateurs de la salle, une veille a été mise en place par le service des sports pour être au fait des offres d'achat d'un nouveau praticable.

Une offre à 32 000 € TTC, installation comprise, nous est parvenu de la société GYMNOVA (qui équipe déjà l'ensemble des agrées de la salle). Soit 35 % de remise sur un équipement répondant à tous les critères souhaités par la Ville et le club.

C'est cet équipement attendu par le club et ses 1600 adhérents, mais aussi par les jeunes utilisateurs des sessions scolaires, que nous réceptionnons aujourd'hui.